

elles ont toutes été démenagées d'Indian-Head, où il y avait un excellent corps en 1940 et jusqu'au début de 1941. J'espère que le ministre prêtera quelque attention à cette question. Je crois qu'il se trouve aussi d'autres édifices à Grenfell et Moosomin, sans compter celui que je viens de mentionner à Indian-Head. On pourrait utiliser ces salles d'exercices.

L'hon. M. RALSTON: En est-il une à Katepwa?

M. PERLEY: Le ministre de l'Agriculture pourrait peut-être y voir. Il y en a peut-être une à Melville, mais je plaide surtout en faveur du sud-est de la Saskatchewan. Je constate que le ministère a loué en tout ou en partie dix édifices à Regina. Le ministre peut-il nous dire quelle proportion de ces dépenses pour loyers sera payée dans la ville de Regina? Combien ont coûté les réparations et les modifications nécessaires à ces immeubles? J'apprends qu'on a fait subir beaucoup de modifications aux immeubles loués. Qui en a défrayé le coût, les propriétaires ou le ministère?

L'hon. M. RALSTON: Je ne puis dire quelle partie de ce crédit est affectée au loyer de l'immeuble de Regina. Mon sous-ministre me renvoie à un rapport, celui probablement dont parle l'honorable député, c'est-à-dire le n° 178 en date du 22 mars. On y trouve une liste complète des immeubles loués et des loyers versés. La réponse n'est pas très précise, je l'admets, mais tout ce que je puis dire, c'est que ce crédit vise tous ces immeubles, du moins ceux que nous continuons d'occuper. Je n'en puis dire davantage.

M. PERLEY: Le ministre peut-il m'indiquer le coût des réparations?

L'hon. M. RALSTON: Le coût des transformations?

M. PERLEY: Oui.

L'hon. M. RALSTON: Je le pense.

M. DIEFENBAKER: Je n'ai pas encore obtenu ma réponse. Peut-être le ministre ne possède-t-il pas les renseignements relatifs aux frais de drainage et autres du même genre pour 1942 et 1943.

L'hon. M. RALSTON: A Debert?

M. DIEFENBAKER: Oui.

L'hon. M. RALSTON: Non, je ne les possède pas. Mon collaborateur me dit qu'aucune dépense importante n'a été effectuée de ce chef en 1942-1943. Par importante, il entend une dépense de plus de \$5,000.

M. DIEFENBAKER: Le ministre ne m'a pas saisi, je crois. Dans le choix des emplacements pour les camps militaires on devrait en chercher qui ne nécessitent pas des frais d'irrigation et de drainage s'élevant à \$230,000. C'est précisément ce que je cherche à prouver. En 1940, lorsque j'y étais, les conditions étaient des plus déprimantes pour les hommes stationnés dans ce camp. Qui détermine les emplacements? Le choix définitif est-il fait par le ministre? Quelle somme totale a-t-on dépensée jusqu'ici pour l'aménagement du camp de Debert? Je veux parler de l'achat du terrain, de l'installation des services et le reste.

Je passe maintenant à une autre question qui est l'opposée de l'assèchement du sol, c'est-à-dire l'approvisionnement d'eau pour les divers camps. Si j'ai bonne mémoire, en 1940 et 1941, on a utilisé les services d'une société qui possède un bureau à London, la International Water Company, pour obtenir des renseignements au sujet des approvisionnements d'eau disponibles et l'aménagement des services d'aqueduc.

L'hon. M. RALSTON: A Debert?

M. DIEFENBAKER: Dans tous les camps du Canada. Quelles sommes a-t-on versées à cette société pour chacune des années 1940, 1941 et 1942?

L'hon. M. RALSTON: Encore un mot au sujet du camp de Debert: l'honorable député prétend que nous n'aurions jamais dû choisir un emplacement qui exigeait une dépense de \$230,000 pour l'assèchement du sol. Je suis persuadé que cette somme comprend les dépenses relatives à la pose des égouts et à l'installation des autres services indispensables à un camp de ce genre. Je suis convaincu qu'elle n'a pas été affectée exclusivement à l'assèchement du sol, comme semble l'indiquer les observations de l'honorable député. Même s'il eut été nécessaire de dépenser \$230,000 pour l'assèchement d'un camp de cette étendue, possédant tous les autres avantages que j'ai énumérés et qu'on ne pouvait trouver ailleurs, cette dépense eût été justifiée dans la localité qui offrait tous ces avantages.

L'eau est un article qui ne fait pas défaut au camp Debert. Nous avons choisi un endroit où nous pouvions obtenir de l'eau, et je puis assurer le comité que ce n'est pas partout qu'on peut en trouver en quantité suffisante pour les besoins de 12,000 à 15,000 hommes, dans un camp aussi peu étendu que celui de Debert.

Autant que je me souviens, un relevé opéré par les ingénieurs dans le district n° 6 a inspiré le choix de l'emplacement. Ce sont les auteurs du relevé dans la région.